



Litige sur un appartement "rénové"

Par **busca_old**, le **11/09/2007** à **11:31**

Bonjour, rnrnPour notre 1er achat, nous nous sommes tournés vers un appartement ancien-rénové. A la signature, les travaux n'étaient pas tout à fait terminés et nous n'avions malheureusement pas établi de descriptif détaillé des parties privées et communes. Après plusieurs réclamations infructueuses, nous avons finalement emménagé dans un appartement dont les finitions ne sont pas terminées, dont la qualité des travaux effectués est plus que douteuse et dont les parties communes sont en désaccord avec ce qui avait été promis oralement. Pensant que c'était de notre faute (manque de prévoyance) nous avons laissé tomber, mais la visite d'un voisin mécontent pour les mêmes raisons nous fait maintenant penser qu'il serait possible de faire quelque chose. Ma question est quoi (puisque aucune preuve écrite, je peux à la rigueur faire constater les malfaçons) et comment (huissier, avocat...)? rnrnMerci beaucoup de me guider dans cette démarche